

Saint-Benoît-sur-Loire

Bulletin info N° 86 - Mai 2017

au Fil du Temps



**En mai fais
ce qu'il te plaît**



Sommaire

⚓ **ÉDITORIAL**

⚓ **AGENDA**

⚓ **MANIFESTATIONS**

⚓ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE SULLY**

⚓ **VIE COMMUNALE**

⚓ **INFOS PRATIQUES**

⚓ **BUDGET**

⚓ **DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

⚓ **URBANISME**

⚓ **VIE ASSOCIATIVE**

⚓ **LUCIENNE LEBRUN SE PENCHE SUR NOTRE PASSÉ**

ÉDITORIAL

Chers Concitoyens,

A la réception de ce bulletin printanier, vos idées, vos préoccupations seront différentes selon l'actualité qui s'accélère, le choix présidentiel qui vient d'être fait, le choix législatif qui approche. Ce sont des moments importants qui vont impacter notre vie quotidienne. Ces choix géreront notre vie quotidienne dans le respect de la démocratie, du moins, je l'espère. Je ne peux que vous encourager à voter puisque l'occasion vous en est donnée.

Autre impact sur votre vie quotidienne, ce sont nos travaux de requalification du centre bourg, avec tous les désagréments dus à cette profonde modification du secteur, Place du Martroi, Place de l'Université. La circulation redevient en partie normale sur ce secteur, permettant une autre possibilité d'atteindre nos commerces qui souffrent, à n'en pas douter, de par les difficultés d'accès qu'il y a pendant ces travaux. Je le redis, nous devons tous faire l'effort pour que survivent nos commerces. Il y va de notre futur bien vivre à Saint-Benoît. Soyons responsables, soyons solidaires, ils vous seront reconnaissants de votre démarche.

Ces travaux seront terminés pour cette tranche vers le 14 juillet. C'est fin 2018 qu'une prochaine tranche de travaux débutera.

Les beaux jours sont là. Vous pouvez constater que l'herbe pousse sur nos trottoirs!!! Vous n'êtes pas sans savoir que l'utilisation des produits phytosanitaires est interdite depuis le 1^{er} janvier 2017 pour les voiries, trottoirs, espaces publics. Notre commune s'est engagée dans un programme « zéro phyto ».

Donc, ne soyez pas surpris de voir quelques fleurs sur nos trottoirs, car certains endroits ont été ensemencés. Pour d'autres endroits, un essai va être réalisé, au cimetière, car là aussi, l'usage d'herbicide est interdit.

D'ici le prochain bulletin de septembre, profitez des beaux jours, et de vos vacances pour ceux qui peuvent partir.

Bien cordialement.

Le Maire,
Gilles Burgevin

AGENDA

En Juin :

- Dimanche 4** > Concert à la Basilique
- Samedi 10** > Bal du Collège Saint Joseph – S.P.
- Dimanche 11** > Élections législatives – 1^{er} tour - S.F.
- Dimanche 11** > Arts créatifs par les enfants - Comité des Fêtes – S.P.
- Vendredi 16** > Don du sang (16h – 19h) – S.P.
- Samedi 17** > Kermesse APEL école Sainte-Marie
- Samedi 17 au dimanche 18** > Fête ULM
- Dimanche 18** > Elections législatives – 2^{ème} tour - S.F.
- Dimanche 18** > Marché des Producteurs de Pays (9h - 12h) – Place du Martroi
- Mercredi 21** > Assemblée générale du Basket - Salle basket
- Jedi 22** > Pique-nique de l'Amicale des Retraités à l'étang communal
- Jedi 22** > Assemblée Générale Patchwork – Ancienne École des Grands
- Vendredi 23** > Assemblée Générale du Football - S.F.
- Vendredi 23** > Spectacle école des petits - S.P.
- Samedi 24** > Fête de la Marine et feux de la Saint-Jean au Port par le Comité des Fêtes

En Juillet :

- Samedi 1^{er}** > Kermesse écoles publiques
- Dimanche 2** > Concert à la Basilique
- Samedi 8** : > Concours de pêche enfants à l'étang communal
- Samedi 8 et Dimanche 9** > Fête du Port organisée par l'Association des Portugais
- Jedi 13** > Fête nationale – Repas champêtre et feu d'artifice au Port
- Vendredi 14** > Fête nationale Cérémonie officielle – Concert Valphonie cour de la mairie
- Dimanche 16** > : Marché de producteurs de pays (9h - 12h)
- Dimanche 23** > Après-midi dansant organisé par SNAD2 - S.P.
- Dimanche 30** > Concours de pêche adultes à l'étang communal
- Dimanche 30** > « Les vieux socs du Val d'Or » avec le Comité des Fêtes

En Août :

- Dimanche 13** > Thé dansant basket - S.P.
- Dimanche 20** > Marché de producteurs de pays (9h - 12h) – Place du Martroi

En Septembre :

- Samedi 2** > Fête du bois à Dampierre-en-Burly
- Dimanche 3** > Fête du bois à Dampierre-en-Burly
- Dimanche 3** > Randonnée VTT des pompiers
- Dimanche 10** > Vide-grenier et salon des passionnés de Loire - S.F.
- Dimanche 10** > Portes ouvertes RLB
- Vendredi 15** > Assemblée générale APE Ecoles publiques - S.F.
- Dimanche 17** > Marché de producteurs de pays (9h – 12h) – Place du Martroi

S.F. : Salle des Fêtes
S.P. : Salle polyvalente

RÉUNIONS PUBLIQUES :

PLAN LOCAL D'URBANISME

Jedi 18 mai à 18h30 et Mercredi 31 mai 18h30 - Salle Polyvalente

SECRETARIAT DE MAIRIE - Rappel des horaires :

Le lundi : de 14h30 à 17h30
Les mardi, mercredi et vendredi : de 8h45 à 12h
Le jeudi : de 8h45 à 12h00 et de 14h30 à 17h30
Le samedi : de 9h à 12h

Horaires d'été du secrétariat : du 17 juillet au 16 août
Du mardi au vendredi : 8h45 à 12h
Le samedi : de 9h à 12h

PROCHAINES ÉLECTIONS



Les élections législatives auront lieu les 11 et 18 juin prochains. L'ouverture des bureaux de vote, à la salle des Fêtes rue Max Jacob, se fera de 8h à 18h.

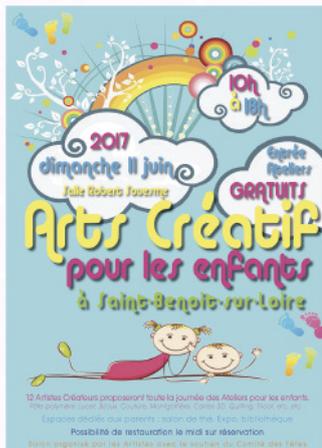
MANIFESTATIONS

LE COMITÉ DES FÊTES.....entre nouveauté et tradition !

NOUVEAUTÉ

Les fêtes habituelles étant maintenant rôdées, l'équipe du Comité des Fêtes va s'efforcer de développer de nouvelles manifestations.

La prochaine, le dimanche 11 juin, s'adressera aux enfants et plus particulièrement à ceux qui souhaitent s'initier à la création sous différentes formes. En effet, un collectif de 12 artistes créateurs mettra en place à la salle polyvalente toute la journée divers ateliers de créations pour vos enfants. Pâte polymère, Lucet, bijoux, couture, montgolfière, cartes 3D, quilling, tricot... ne sont que quelques-uns des ateliers que vous pourrez y retrouver.



Et pendant que les enfants participeront, les parents pourront patienter dans un espace qui leur sera dédié : salon de thé, lecture et coin exposition.

Ces ateliers durant toute la journée, les familles pourront se restaurer sur place, sur réservation.

TRADITION

Et pour la tradition, toute l'équipe du Comité des Fêtes au grand complet sera très heureuse de vous accueillir à ses prochains Feux de la Saint-Jean. L'édition 2017 sera, comme la précédente, de grande qualité.

Le spectacle « Les danses du Monde », avec de nombreux changements de costumes, sera entrecoupé par la prestation d'une artiste présentant un hommage à Joséphine Baker et Liza Minelli.

La soirée se finira, pour ceux qui le souhaitent, par une animation dansante.

De leur côté, les marinières de l'ARMADA, sont en train de mettre sur pied une fête de la Marine différente des autres années mais très attrayante. Beaucoup de stands, des attractions pour les enfants ainsi que pour les parents, des photos anciennes du Port et une exposition de canoés.

Tout cela se met en place et nous vous informerons le temps voulu des détails de cette manifestation qui aura lieu aussi le 24 juin.

Enfin, tout le monde se retrouvera certainement le 30 juillet autour de l'équipe préparant la seconde édition « Des vieux socs » dont vous trouverez un descriptif dans ce bulletin.

Comme d'habitude l'équipe dynamique du groupe folklorique BIAUDES & CÂLINES participera à toutes ces animations.

En espérant vous rencontrer très prochainement sur l'une ou l'autre de nos manifestations.

Le Président du Comité des Fêtes
Pascal MARCHAND



LA FÊTE DU BOIS 2017

HORAIRES

Samedi 2 septembre 2017

10h00 – 18h00

10h30 – Inauguration officielle

20h00 – Repas dansant – Salle des fêtes

Dampierre

Dimanche 3 septembre 2017

9h00 – 18h00

PROGRAMME

Tout le week-end

Démonstrations – Matériels anciens et modernes

Concours de bûcherons

Animations

Buvettes – Restauration sur place

INVITÉ D'HONNEUR

Gérard BOUTET – Ecrivain, Poète.

Retrouvez toutes les informations ou contactez nous sur notre site :
www.fetedubois45.com

DES EXPOSANTS

Sur un terrain de 12 hectares, vous pourrez découvrir plus de 120 exposants regroupant presque tous les métiers de la filière bois

NOTRE SLOGAN : De la GRAINE à la CENDRE

DES DÉMONSTRATIONS

Tout le week-end, vous assisterez à différentes démonstrations effectuées par des professionnels de la filière bois. Pour le public, la Fête du Bois est l'occasion de découvrir ou redécouvrir les métiers du bois et de sensibiliser chacun à la notion du respect de l'environnement.

**LES BUCHERONS AUVERGNATS
COUPE DE BOIS SPORTIVE
C.F.A BELLEGARDE**

Thème principal de la 4^{ème} FÊTE DU BOIS
LES MÉTIERS ANCIENS



La Fête du Bois
2004 2009 2013
BRAY EN VAL / OUZOUE/LOIRE / GERMIGNY



Marchés des Producteurs de Pays

Une dose de bonne humeur, d'animation et de générosité, un sachet de produits du terroir, un zeste de qualité, un soupçon de saveurs ; le tout relevé de rencontres conviviales et passionnantes avec les producteurs : vous êtes sur le Marché de Producteurs de Pays !

Pour la 6^{ème} année consécutive, les producteurs seront présents le 3^{ème} dimanche de chaque mois d'avril à octobre sur la Place du Martroi au cœur du village de Saint-Benoît-sur-Loire.

Véritable outil d'animation et de développement des territoires, le Marché de Producteurs de Pays réunit des commerçants engagés au respect d'une charte garantissant la qualité de leurs produits.

Vous pourrez y découvrir ou redécouvrir un choix de saveurs :

- Charcuterie de canard

Marché de Producteurs de Pays

- Vin Côteaux du Giennois et vin d'Orléans
- Légumes et fruits de saison
- Jus de pommes
- Confitures et melons
- Miel

Les nouveautés cette année : producteur de volailles et une créatrice de compositions florales.

Une animation pour chaque marché :

- Avril : Biaudes et Câlines
- Mai et Juin Ecole de Musique
- Juillet : Marion Nature
- Août : Le Golf de Sully
- Septembre : 1 Marché, 1 Chef, 1 Recette
- Octobre : Valphonie

VIE COMMUNALE



LES VIEUX SOCS du Val d'Or 2017

Après le succès de la 1^{ère} édition en 2014, il était comme évident de renouveler l'expérience. Celle de renouveler avec les vieilles machines de la terre ... celles de l'époque de nos grands-parents.

C'est donc avec joie que l'organisation des Vieux Socs et le Comité des fêtes de St Benoît sur Loire vous annoncent la 2^{ème} édition des Vieux Socs. Cet événement aura lieu le Dimanche 30 juillet 2017 dans la commune de St Benoît sur Loire.

Venez nous retrouver pour une exposition de tracteurs, de motoculteurs et de moto-treuil ... mais également des démonstrations de ces mécaniques d'antan.

Émerveillez-vous devant la dextérité des motoculteurs qui sera mise à l'épreuve lors " du concours de Labour ".

Nous vous proposons également la découverte du potager et de ses outils de jardin, qui seront mis à l'honneur cette année.

Vous retrouvez aussi le marché des producteurs locaux qui seront fiers de vous présenter leurs produits. Et la nouveauté de cette année est une exposition de matériels agricoles et de motocultures neufs.

Pour tout renseignement : J.F Chagnon : 06.11.12.08.05

13 ET 14 JUILLET 2017

Cette année, le repas champêtre organisé par les commerçants et la municipalité aura lieu au Port à 20h, le jeudi 13 juillet. Participation de Valphonie pour l'apéritif-concert dès 19 h.

Pour l'inscription au repas, réservation chez les commerçants participants ou en mairie avant le 8 juillet.

Le feu d'artifice sera tiré à 22h45 de l'île face au Port. Le bal populaire se fera sur parquet à 23h et sera animé par Discophone 3 AT de Saint-Jean-le-Blanc.

Concours de pêche enfants organisé par l'association de pêche de l'étang de la Mitonnerie. Il aura lieu le samedi 8 juillet de 8h30 à 12h à l'étang communal, Il est gratuit.



Vendredi 14 juillet après-midi : jeux d'enfants, défilé et cérémonie suivis du concert de Valphonie.

CONCOURS MAISONS FLEURIES

Comme chaque année, le concours des maisons fleuries encourage les bénédictins et bénédictines à contribuer à l'embellissement de notre village. Les inscriptions sont ouvertes **jusqu'au samedi 17 juin 2017**.

Si vous souhaitez participer au concours des maisons fleuries 2017, vous pouvez vous inscrire en mairie ou sur le site internet de la commune en téléchargeant le bulletin d'inscription.



Le jury communal de la commission des maisons fleuries passera début juillet pour évaluer les maisons et jardins fleuris des personnes qui se seront inscrites en mairie.

Chaque lauréat sera personnellement informé par courrier. La diffusion des résultats sera publiée dans le bulletin municipal.



PREMIER JOUR DU TIMBRE "ABBATIALE DE SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE"

Le **19 mai prochain**, aura lieu l'émission du 1er jour du timbre-poste consacré à Saint-Benoît-sur-Loire.

En philatélie, l'expression « premier jour » désigne le premier jour d'émission d'un timbre-poste. Il s'agit d'une manifestation de promotion au cours de laquelle le timbre est oblitéré avec un cachet spécial.

Le bureau qui offre cette oblitération est souvent installé dans une ville liée au sujet du timbre.

La vente du timbre 1^{er} jour « Abbatale de Saint-Benoît-sur-Loire » aura lieu **le vendredi 19 mai et le samedi 20 mai de 10h à 18h à la salle du Val d'Or**, (entrée gauche de la Basilique), ainsi que **le dimanche 21 mai de 10h à 13h**. Cette vente est organisée par les services de La Poste.

A l'occasion de cette manifestation, vous pourrez découvrir une exposition philatélique sur Benoît de Nursie, Saint-Benoît, Max Jacob, le trésor de Neuvy-en-Sullias, la mosaïque de Germigny-des-Prés, Maurice Genevoix, le château de Sully-sur-Loire, les abbayes de France, Charles Péguy.

Des souvenirs philatéliques seront vendus sur place : cartes postales, cartes dessinées à la plume, enveloppes illustrées avec timbre et oblitération 1^{er} jour.

L'exposition philatélique ainsi que l'émission et la vente des souvenirs philatéliques ont été rendues possibles grâce à Monsieur Olivier BOURDEAU, Président de l'association philatélique de Saint-Denis-en-Val et de son équipe.

J'AIME LA LOIRE PROPRE 2017

L'opération « *J'aime la Loire... PROPRE!* » a eu lieu samedi 4 mars à Saint-Benoît. Organisé par la municipalité, en association avec le Groupement d'Intérêt Cynégétique (« Chasseurs de Loire » GIC Loire 45), cet événement a réuni 41 personnes. Malgré une pluie incessante, 5 m³ de débris et d'immondices ont été ramassés par ces bénévoles venus de grand nombre d'associations de Saint-Benoît, la municipalité adulte et enfant en tête, et des particuliers, ainsi que sur demande de la municipalité, les personnes qui ont bénéficié de la Banque Alimentaire ou encore ceux qui ont été rappelés à l'ordre pour incivilité (dépôts d'ordures sauvages), ...

Bravo et merci à l'ensemble des participants et partenaires!



DON DU SANG

Besoin important! Venez nombreux à la salle Polyvalente, **le vendredi 16 juin** de 16h00 à 19h00.

Pour un premier don, se munir de votre carte nationale d'identité.



Le carnaval des T.A.P.

Les enfants de 3 à 6 ans participant aux T.A.P. (Temps d'Activités Périscolaire) ont fait leur carnaval le mardi 4 avril dans les rues de St-Benoît. Ils nous racontent avec leurs mots: « on a fait des chapeaux, Pascale, Sandrine, Stéphanie et Sophie avaient aussi des chapeaux, on a fait des petits costumes, on a fabriqué des instruments puis on a fait le carnaval, on a jeté des confettis, on est partis dans la ville, on a chanté « le chat chat ouh » derrière la mairie et l'école des grands, on s'est bien amusés. C'était trop cool! ».

C'est avec le soleil cette année que nous avons eu le plaisir d'animer St-Benoît pour notre carnaval. Les passants ont pu admirer des costumes colorés peints et décorés par les enfants et entendre notre chanson (un remix de la mère Michel version Rock'n'roll).

Pour la prochaine session de mai à juin, nos activités seront centrées sur le jardin et le printemps. Plantation, décoration extérieure et activités autour du vent rythmeront nos séances.

Joyeusement, les enfants des T.AP.



FEUX INTERDITS

Suite au courrier de la Préfecture du 24 avril 2017, aucune autorisation de brûlage ne sera accordée (déchets de bois, cartons, papiers, plastiques, etc...).

Le Règlement Sanitaire Départemental stipule que cette pratique est interdite. Vous encourez une amende de 450 euros. Pour celles qui ont été accordées précédemment, elles ne seront plus valables à partir du 10 mai 2017.





Nouvelle procédure de délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI)

Depuis mars 2017, seules les mairies équipées d'un dispositif de recueil de biométrie permettant de collecter les empreintes digitales peuvent instruire les dossiers de demande de carte nationale d'identité. L'objectif est d'améliorer les délais de traitement et la lutte contre la fraude et l'usurpation d'identité.

Notre mairie n'étant pas équipée de ce dispositif, il faut se rapprocher des mairies suivantes où les demandes de CNI se font uniquement sur rendez-vous :

- Châteauneuf-sur-Loire au 02.38.58.41.18
- Sully-sur-Loire au 02.38.36.20.08
- Gien au 02.38.05.15.21

Pour réduire l'attente en mairie, les usagers peuvent choisir de remplir une pré-demande de CNI en ligne. Il faut s'inscrire sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>. Elle évite de renseigner un formulaire papier au guichet.

Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

INFORMATION IMPORTANTE

Les Cartes Nationales d'Identité sécurisées délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 sont valables automatiquement **15 ans**, malgré la date de validité de 10 ans qui apparaît au verso de la carte et **sans aucune démarche de la part des administrés.**

Cependant, dans certains pays, la nouvelle règle concernant la validité des CNI n'est pas acceptée. Il est donc préférable pour les personnes devant se rendre à l'étranger de renouveler leur carte s'ils ne sont pas titulaires d'un passeport et à condition d'apporter la preuve de son voyage dans un pays acceptant la CNI comme document de voyage.

Seules les Cartes Nationales d'Identité des mineurs gardent leur durée de validité de 10 ans.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE UN NOUVEAU DISPOSITIF

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni d'une autorisation de sortie du territoire (AST).

Il s'agit du formulaire CERFA n° 15646*01 établi et signé par un parent (ou responsable légal). Le formulaire doit être accompagné de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Vous pouvez retirer ce formulaire en mairie ou le télécharger sur internet sur le site de la commune : saint-benoit-sur-loire.fr rubrique « Démarches administratives » ou sur le site « service-public.fr ».

Ce nouveau dispositif s'applique à tous les mineurs quelle que soit leur nationalité et également à tous les voyages, qu'ils soient individuels ou collectifs (voyages scolaires, séjours linguistiques, etc...) dès lors que le mineur quitte le territoire français sans un titulaire de l'autorité parentale.

Le mineur doit aussi être en possession des autres documents de voyage requis : carte nationale d'identité ou passeport valide.

AUCUNE DÉMARCHE EN MAIRIE OU EN PRÉFECTURE N'EST NÉCESSAIRE.

NÉCROLOGIE



Jean GOYET

Samedi 7 janvier, nous avons appris avec tristesse le décès de Jean GOYET survenu à son domicile à l'âge de 92 ans. Ses obsèques ont eu lieu le vendredi

13 janvier à la Basilique de Saint-Benoît.

Jean GOYET est entré au Conseil municipal en septembre 1994, suite au décès brutal du Maire de l'époque, Jacques DELAVAL.

Elu maire en 1995, il a fait preuve, au cours de ses 2 mandats, jusqu'en 2008, d'une grande rigueur et du respect de l'intérêt général, tout en étant très attaché à Saint-Benoît, qu'il avait découvert dans les années 60.

Ancien élève de l'école polytechnique, promotion 1946, il a été le condisciple de Raymond Levy, ancien PDG de Renault, et de Serge Dassault. Il a exercé, au cours de sa carrière, de grandes responsabilités, directeur général de la filiale du groupe PECHINEY UGINE KUHLMAN, dirigeant au sein de la Croix Rouge Française à Paris.

Visionnaire, Il a été l'un des initiateurs de la communauté de Communes Val d'or et Forêt. Gilbert COUTELLIER, ancien maire, qui lui a succédé, se souvient d'un homme « discret, très rigoureux et très bon gestionnaire qui aimait sa commune ».

RECENSEMENT DES PERSONNES VULNÉRABLES POUR LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

La commune de SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE est soumise à des risques majeurs notamment des risques naturels. Les risques majeurs recensés pour notre commune sont :

- Inondation.
- Gaz (conduite de gaz au nord-est de la commune).
- Transports des matières dangereuses.
- Tempête.
- Canicule (3 jours à plus de 35° en journée

et ne descendant pas en dessous de 19° la nuit).

- Intempéries hivernales.
- Pollution atmosphérique.

Afin d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques courus, la commune a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce plan prévoit notamment un recensement des personnes vulnérables habitant sur le territoire de notre commune afin de permettre une

intervention adaptée d'un professionnel en cas de déclenchement d'une alerte liée à un événement majeur.

Si vous faites partie des personnes à mobilité réduite, malentendantes, malvoyantes, médicalisées ou isolées, nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de mairie au 02 38 35 73 28 pour vous inscrire sur la liste établie par la commune dans le cadre de ce plan.

SERVICE DES EAUX AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

• EAU POTABLE :

Le service des eaux vous rappelle que la gestion de l'eau est gérée directement par la commune. **Chaque nouvel arrivant doit donc venir en mairie se déclarer en précisant l'index relevé au compteur d'eau lors de son entrée dans les lieux.** Toute personne quittant la commune, doit de même, déclarer son départ.

Vous pouvez télécharger l'imprimé d'ouverture ou de fermeture de compteur d'eau sur le site internet de la commune : « saint-benoit-sur-loire.fr » à la rubrique « Environnement » puis « eau et assainissement ».

Si vous avez des difficultés pour lire l'index du compteur, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 02 38 35 73 28.

La période de facturation court du 1^{er} septembre de l'année au 31 août de l'année suivante. Chaque abonné reçoit une facture d'eau en octobre.

Nous vous rappelons qu'en tant qu'abonné, vous êtes responsable de l'état de votre compteur. Vous devez donc le protéger du gel l'hiver et contrôler toutes les fuites après compteur éventuelles.

En cas de détérioration du compteur, vous êtes tenu de prévenir immédiatement le service des eaux au 02 38 35 73 28.

• ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le réseau d'assainissement collectif est géré en délégation de service public. Depuis 2008, la commune a décidé de déléguer ce service public à la SAUR.

Celle-ci est chargée de l'entretien, de la surveillance et des réparations de l'ensemble des ouvrages du service d'assainissement collectif ainsi que des relations avec les usagers du service.

En tant qu'usager, vous recevez 2 factures par an. Une en novembre ou décembre basée sur votre consommation d'eau réelle et une autre en mai calculée sur une consommation estimative.

Vous pouvez contacter la SAUR au 02 45 77 00 00.

La relève à distance des compteurs d'eau sera réalisée par le fontainier Olivier ROLLION de juillet à août 2017.

Merci de dégager les citernes.



COMMENT METTRE EN ÉCHEC LES CAMBRIOLEURS

Il est à déplorer un nombre important de cambriolages dans différents secteurs du département. À cet effet, il est important de rappeler quelques consignes élémentaires pour protéger ses biens.

Avant votre départ de longue durée :

- Pensez à l'Opération Tranquillité Vacances, signalez votre départ à votre gendarmerie ou à la police intercommunale. Cette opération est valable toute l'année ;

- n'enregistrez pas d'informations relatives à votre absence sur votre répondeur téléphonique ;

- faites effectuer un transfert d'appels téléphoniques pour donner l'illusion d'une présence ;

- ne laissez pas à l'extérieur de votre propriété, des objets qui pourraient permettre à des cambrioleurs de pénétrer chez vous par effraction (tournevis, barres métalliques, pied-de-biche, outil de jardinage) ou par escalade (échelle) ;

- optez pour un éclairage extérieur avec détecteur de mouvements ;

- équipez vos soupiraux et ouvertures avec

des grilles adaptées ;

- équipez votre maison d'une alarme et éventuellement d'un système de vidéosurveillance ;

- laissez vos clés à un voisin ou à une personne de confiance ou au moins informer votre voisinage proche de votre départ ;

- si vous partez en vacances, signalez votre absence à votre brigade de gendarmerie ou à la police intercommunale qui assurera des passages réguliers de votre domicile. L'opération tranquillité vacances fonctionne toute l'année ;

Pendant votre absence de longue durée :

- faites relever régulièrement votre boîte aux lettres.

Si vous vous absentez temporairement de votre domicile :

- pensez à verrouiller tous les accès de votre maison : portes, fenêtres, garages, et à fermer les volets la nuit tombée ;

- créez l'illusion d'une présence dans la maison (utilisez un programmeur pour allumer une ou plusieurs ampoules).

De nombreux cambriolages ont lieu pendant vos courses, pendant que vous allez chercher

vos enfants à l'école... Une absence de 20 à 25 minutes suffit.

Si vous êtes dans votre domicile (home jacking) :

- pensez à verrouiller tous les accès de votre maison (portes, fenêtres, garage...) et à fermer les volets la nuit tombée. Une vérification systématique avant d'aller vous coucher s'impose.

- verrouillez votre véhicule stationné sur votre propriété. Ne laissez pas les clés à proximité de l'entrée de votre domicile. Les papiers de la voiture ne doivent pas être dans le véhicule.

Si vous êtes témoin de faits qui vous paraissent inhabituels dans votre rue ou quartier :

- ayez le réflexe du « 17 », la rapidité de l'information est gage d'une meilleure efficacité de l'action des forces de sécurité.

- tout renseignement même anodin peut-être utile aux gendarmes.

- « La sécurité est l'affaire de tous », c'est avec le concours de la population que la gendarmerie nationale et la police intercommunale pourront lutter plus efficacement contre les cambriolages.

LES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Les comptes rendus du conseil municipal sont publiés sur le site internet de la commune www.saint-benoit-sur-loire.fr, rubrique « Comptes rendus de conseil ».

Séance du 16 janvier 2017

- Travaux école 2^{ème} tranche : levée des pénalités.
- Requalification et aménagement du centre bourg : tranche conditionnelle n° 1, demande de fonds de concours.
- Acquisition d'un véhicule.
- Projet de classement du site de la Loire et des vues sur l'abbaye sur le territoire de la commune.
- Association sportive du collège des Bordes : demande de subvention.

- Feux de la Saint-Jean : Fonds d'accompagnement culturel aux communes.
- Contrat photocopieur.
- Convention de servitude avec ERDF.
- Budget eau : produit irrécouvrable.
- Distribution d'eau potable : subvention pour la sécurisation des ouvrages.
- Programme voirie 2017.
- Modification des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

Séance du 27 février 2017

- Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) : Approbation.
- Délégation de l'instruction des demandes d'autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol à la Communauté de Communes du Val de Sully.
- Opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Val de Sully.
- Acquisition et vente de parcelles.
- Diagnostic éclairage public : lancement de la consultation et création d'un groupement de commande.

- Attribution des subventions année 2017.
- Participation aux voyages scolaires.
- Aménagement du centre bourg : avenant n° 1 lot n° 2.
- Contrat de maintenance alarme.
- Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Loiret (CAUE) pour l'année 2017.
- Adhésion au service d'aide à l'emploi du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.
- Sécurité routière rue Orléanaise direction Châteauneuf-sur-Loire : radar pédagogique.

Séance du 27 mars 2017

- Vote des budgets eau, assainissement et commune.
- Travaux centre bourg.
- Nouveau commerce dans l'ancienne poste.
- Tour du Loiret 2017 : étape à Saint-Benoît le 20 mai.
- Émission du timbre "Abbatiale de Saint-Benoît-sur-Loire".

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

Marceau CORDE GONCALVES le 18 novembre à Saran
Liana MILLET le 26 décembre à Gien
Chloé PLATEAU le 6 janvier à Amilly
Axelle RANDON le 16 janvier à Gien
Mathias PICQUET le 2 février à Orléans
Gabin BOUTON le 3 avril à Gien
Khadija EL HAJJAJI le 21 avril à Gien

DÉCÈS

Germaine BOUCHÉ née MARCEAUX le 21 décembre à Saint-Benoît-sur-Loire
Amandio DIAS GONCALVES le 23 décembre à Saint-Benoît-sur-Loire
Rolande RUELLE née CHATELAIN le 27 décembre à Saint-Benoît-sur-Loire
Gisèle PERRIER née DUMAS le 2 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire
Alice DEVOS née SAUSSEREAU le 3 janvier à Orléans
Jean GOYET le 7 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire

Ginette BLANLUET née RUFFIER le 8 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire

Gisèle BLUET née FRAISE le 13 janvier à Saint-Benoît-sur-Loire

Bernard MOREAU le 17 janvier à Gien

Marie NIZON née DARDONVILLE le 19 janvier à Sully-sur-Loire

Jeanne BAPTISTE née TOISON le 6 février à Saint-Benoît-sur-Loire

Christian THORET le 7 février à Paris 14^{ème}

Lysiane MENIGAULT née MALLANGEAU le 25 février à Amilly

Jocelyne LABREURE née SMIRNOW le 5 mars à Amilly

André CHARQUILLON le 8 mars à Saint-Benoît-sur-Loire

Monique SCALVINI née DUFORESTEL le 1^{er} avril à Saint-Benoît-sur-Loire

Gilberte HURET née CHEVALLIER le 12 avril à Saint-Benoît-sur-Loire

Michèle SALMON née TESSIER le 13 avril à Orléans

Roger BOURSIN le 18 avril à Saint-Benoît-sur-Loire

Charlotte IRAGNE née LAMARQUE le 25 avril à Saint-Benoît-sur-Loire

CADUCITÉ DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS Depuis le 27 mars 2017

La loi ALUR prévoit que les plans d'occupation des sols non transformés en plan local d'urbanisme au 31 décembre 2015 deviennent caducs sans remise en vigueur du document antérieur et avec application du règlement national d'urbanisme (RNU).



Les POS engagés dans une procédure de révision avant le 31 décembre 2015 disposaient de trois ans maximum après la publication de la loi pour terminer leur procédure dans le respect de l'article L 123-1.

Pour un POS engagé dans une procédure de révision sous forme de PLU avant le 31 décembre 2015, comme dans notre commune, le POS était maintenu jusqu'au 27 mars 2017. Après

cette date, comme le PLU n'est pas encore approuvé, le POS devient caduc et le RNU (Règlement National d'Urbanisme) s'applique sur le territoire de la commune concernée **jusqu'à l'approbation du PLU et le respect des formalités le rendant exécutoire.**

La caducité du POS n'a pas pour effet de retirer au maire la compétence en matière de délivrance des autorisations d'urbanisme. L'article L. 422-6 est toutefois modifié pour préciser que le maire dont le POS serait caduc au 1^{er} janvier 2016 doit recueillir l'avis conforme du préfet sur les demandes de permis ou les déclarations préalables postérieures à cette date.

Qu'est-ce que le Règlement National d'Urbanisme (RNU) ?

Il s'agit de l'ensemble des dispositions à caractère législatif et réglementaire applicables, en matière d'utilisation des sols sur une commune ne disposant pas de document d'urbanisme. Ces règles concernent la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions, le mode de clôture, etc... (cf. articles R. 111-1 à R. 111-27 du code de l'urbanisme).

MISE EN PLACE DE L'AIRE DE VALORISATION DE L'ARCHI- TECTURE ET DU PATRIMOINE AVAP



Depuis le 9 mars 2017, l'**AVAP** (Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) s'applique sur une partie du terri-

toire communal. Vous pouvez consulter les documents la concernant au secrétariat de mairie ou sur le site internet de la commune : www.saint-benoit-sur-loire.fr, rubrique « actualités » ou « urbanisme ».

L'AVAP est une nouvelle servitude d'utilité publique créée par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite **Grenelle II**. Celle-ci est depuis le 9 mars 2017 opposable. Saint-Benoit-sur-Loire est devenu un site Patrimonial remarquable.

PROJET DE CLASSEMENT DU SITE DE LA LOIRE ET DES VUES SUR L'ABBAYE

Lors de sa séance du 16 janvier 2017, le Conseil municipal a émis un avis favorable au dossier complet de classement **du site de la Loire et des vues sur l'Abbaye**. Il a, de même, approuvé le périmètre proposé sur le territoire communal et les orientations de gestion visant à la préservation du site.

Le projet de classement est proposé dans le cadre de la politique nationale de protection des sites et monuments remarquables et du fait de sa localisation dans le périmètre de l'UNESCO.

Le principal enjeu paysager est d'affirmer l'identité du site au

titre de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire à travers les objectifs suivants :

- Maintenir les paysages ouverts, les vues vers la Loire et la Basilique.
- Préserver la silhouette du village et la compacité urbaine.
- Perpétuer les caractéristiques ligériennes du bâti traditionnel.
- Confirmer l'agriculture comme élément identitaire du paysage du val.
- Restaurer la logique hydraulique autour de Saint-Benoît.
- Valoriser les itinéraires de découverte.



Valphonie est ravie de débiter son année

2017 avec deux nouveaux membres du bureau : Marjorie, également flûtiste, et Stéphanie, maman de Thibault, percussionniste.

Après les habits costumés pour accompagner les écoles, lors des carnivals de Bray-St Aignan, Saint-Benoît-sur-Loire, Bouzy-la-Forêt et Dampierre-en-Burly et les tenues « Arc-en-Ciel » du concert de Printemps du 29 avril dernier sur le thème « Couleurs », Valphonie a revêtu sa tenue officielle pour la cérémonie du 8 mai !

Samedi 13 mai, Valphonie a été enchantée d'être accueillie par la maison de retraite de Saint-Benoît-sur-Loire pour une représentation.



Dimanche 21 mai, Valphonie est invitée par l'harmonie de Fay-aux-Loges en 1ère partie de leur concert.

Valphonie sera présente aux fêtes de la musique de Bray-St Aignan **le samedi 17 juin** et de Saint-Benoît-sur-Loire **le dimanche 25 juin 11 heures** sur la place du Martroi.

Valphonie est heureuse de célébrer les 30 ans de l'école de de musique castelneuvienne en participant à un concert réunissant 3 harmonies : Châteauneuf-sur-Loire, Neuville-aux-Bois et Valphonie **le samedi 24 juin**.

La Présidente,
Charline VERSEIL

ASSOCIATION DE PÊCHE LA MITONNERIE

I - COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 20 JANVIER 2017

Un grand merci à M. BURET Francis, 1er adjoint au Maire, M. FERMIER Yannick, Président de la Carpe 45, M. DUPATY Stéphane, Président du Menneroy à Bray-en-Val et à tous les pêcheurs présents.

VENTE DE CARTES 2016 : 17 cartes commune – 36 cartes hors commune – 9 cartes jeunes et 1 carte vacances - 509 tickets journaliers – 249 nuit carpe.

Travaux 2016 : mise en place de 10 plateformes de pêche, pose de deux nouvelles tables de pique-nique, pose d'un panneau de signalisation des postes carpes, élagage et coupes d'arbres morts pour la sécurité.

Lutte contre les nuisibles : pose de 7 nasses poissons-chats relevées toutes les semaines pendant l'année, ce qui a permis d'en enlever plus d'une tonne.

Suivi du PH de l'eau : 700 kg de chaux ont été répandus sur tout l'étang.

Lutte contre la virémie : 600 kg de pellets de Fish N' Feeds seront versés sur tous les postes.

Je remercie la commune pour l'entretien des espaces verts et de l'aide qu'elle nous apporte pour mener à bien toutes les manifestations que nous organisons.

Merci à vous amis pêcheurs de respecter le site et notre règlement intérieur.

II - COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 20 JANVIER 2017

Changement des statuts de l'article 2 :

- Détenir et gérer les droits de pêche sur l'étang communal de la Mitonnerie à Saint-Benoît-sur-Loire,
- Développer les activités nautiques, float tube, etc...
- Organiser des événements liés à la pêche : enduro, pêche au coup.
- Concours de pêche pour les enfants...
- Proposer des activités de plein air, sur l'aire de loisirs,

- Initier à la pêche les enfants des écoles de la commune,

- Location de barques.

Après délibération et le vote des adhérents, le nouveau statut est entériné.

Nombre d'adhérents : 53.

Nombre de votants : 30.

Pour : 30. Contre : 0. Abstention : 0.

Fin de l'assemblée clôturée vers 21 h 30 avec le verre de l'amitié.

Le président,
Francis BLOT



AMBIANCE et ÉCHANGE avec BIAUDES ET CÂLINES

Le week-end du 4 et 5 mars, nous recevons le groupe ICORANDA d'Egurande de Corrèze. Le samedi après-midi, un stage de danses limousines puis vers 18 heures ; une présentation en costumes traditionnels ; furent proposés au public. De plus, des démonstrations de filage de la laine, de cannage, de vannerie furent présentées. La journée s'est close par un bal folk.

Le dimanche, le groupe fit une balade sur la Loire, en Toue cabanée "la Benoîte" suivie de la visite des ateliers de l'ARMADA.

Cette rencontre fut très riche d'échanges pour tous.

Nos prochaines sorties :

- 24 JUIN : fête de la marine au port.
- 2 et 3 SEPTEMBRE : fête du bois à Dampierre-en-Burly.

La présidente,
Joëlle MAROIS



Familles Rurales et Mieux Vieillir Ensemble

C'est une action réalisée uniquement par des aides à domicile de Familles Rurales du Loiret. Elle concerne tout public à partir de 60 ans et non dépendant.

Cette action a lieu une fois par mois le mardi aux Bordes, elle permet de passer une après-midi ensemble pour rompre l'isolement, faire des échanges sur des activités non imposées. Financée par les caisses de retraite comme la CARSAT, le RSI, la MSA etc...

Nous demandons juste une participation de 2 euros qui sert à financer les goûters, nous venons vous chercher à votre domicile et nous vous accompagnons si vous n'avez pas de possibilités de transport.

Comme le montre la photo, au mois de novembre une sortie au monastère de Bouzy-la-Forêt a été organisée. Nous avons rencontré les Bénédictines, l'accueil était chaleureux, visite de l'abbaye suivi de l'office des nonnes et poursuivi par un passage à la boutique. Nous avons clôturé cet après-midi par un goûter.

CONTACT : M^{me} Françoise Bertrand 02 38 35 69 23
M^{me} Catherine Paillat 02 38 81 82 86



En mai, fait ce qu'il te plaît... et surtout du vélo !
À chacun son dicton mais celui-ci reflétera bien cette fin du mois de mai 2017.

Après le Tour du Loiret le 20 mai prochain en fin de matinée, la RLB SAINT-BENOÎT-SUR-LOIRE organisera son traditionnel SAINT-BENOÎT CYCLING TOUR le jeudi 25 mai 2017. Celui-ci prendra une nouvelle forme puisque les épreuves se disputeront sur un nouveau circuit (avec un départ et une arrivée situés chemin de Tizy - à côté du stade) que vous pouvez découvrir avec le programme de la journée.

De plus, nous nous réjouissons de pouvoir proposer cette année un magnifique podium protocolaire puisque grâce à un partenariat avec la Région Centre Val de Loire, nous disposerons de leur car podium pour cette journée dédiée au cyclisme.

Par ailleurs, nous vous informons que ces compétitions se dérouleront sur routes fermées à la circulation et que des déviations seront mises en place à cet effet. Nous nous excusons par avance pour la gêne occasionnée mais il en va de la sécurité de nos jeunes compétitrices et compétiteurs.

Nous espérons vous y retrouver nombreux, restauration sur place, tombola, un beau programme !

La Présidente,
Aurélié PINÇON

TOUR DU LOIRET - 2^{ème} ÉTAPE - BELLEGARDE / SAINT-BENOIT-SUR-LOIRE - SAMEDI 20 MAI 2017

Une nouvelle fois, une grande épreuve cycliste fait étape à Saint Benoit sur Loire.

Et bien oui, après avoir accueilli l'année dernière l'arrivée de la seconde étape de la Route de France Féminine Internationale, nous assisterons à l'arrivée de la deuxième étape du Tour du Loiret 2017 le 20 mai prochain.

Cette épreuve réunira 90 compétiteurs qui se disputeront la victoire après six passages sur la ligne d'arrivée et donc cinq tours de circuit à travers notre village et la campagne environnante.

Au départ de Bellegarde, le peloton traversera une partie du gâtinais et arrivera rue de Tholey en fin de matinée, quasiment au même endroit que le peloton de la Route de France Internationale en 2016.

Des animations auront lieu sur la ligne d'arrivée et pour la première fois sur le Tour du Loiret ; une caravane publicitaire avec deux véhicules qui représenteront SAINT BENOIT SUR LOIRE.

Vous retrouverez l'ensemble des informations liées à cet évènement dans le programme officiel. A ce titre, je remercie tous les annonceurs, partenaires et bénévoles qui ont rendus possibles l'organisation de cette manifestation à SAINT BENOIT SUR LOIRE.

Mathieu PINÇON
Vice-Président de la RLB

LUCIENNE LEBRUN SE PENCHE SUR NOTRE PASSÉ

LA GUERRE - 1917 - LE CHEMIN DES DAMES

Depuis le 2 décembre Nivelles remplace Joffre à la tête de l'armée. Arsène est passé à l'arrière des combats dans la Somme, ainsi moins exposé aux bombardements depuis qu'il est rentré de convalescence. Pas question de retour au foyer. Abel est à la côte du Poivre près de Verdun où les combats sont de tous les jours. Nous sommes dans un petit poste avancé qui n'est rien d'autre qu'un grand trou entouré de barbelés à environ 100 mètres des lignes allemandes, au milieu des deux armées, par une température glaciale, 20 cm de neige. Pour renforcer le malaise, un mort nous tient compagnie. C'est un allemand, la semelle d'une de ses bottes émerge de la paroi de notre trou, l'autre soulier lui manque, c'est l'extrémité du tibia qui dépasse. Nous l'utilisons pour suspendre nos bidons et musettes au dessus de la boue et de la neige. Comment peut-on survivre dans ces conditions ? une banquette de terre nous sert de banc et de lit pour 4 hommes, et pas moyen d'assouvir un besoin naturel sauf à la vue des autres et en s'exposant à en humer longuement les odeurs. Si nous sortons de notre trou, pensez-vous que l'ennemi nous enverra le papier de soie ?

Une bonne nouvelle enfin, Casimir est à Montargis, affecté spécial aux chemins de fer de campagne. Une simple permission, et il viendra voir sa famille toute proche.

Julien se trouve dans l'Aisne, Berry au Bac, le Bois de Boches, on y prépare une offensive. Maxime, au 61^{ème} R.I. y est également envoyé le 26 février, lui, c'est Laffaux, le chemin des Dames, ainsi nommé parce que les filles de Louis XV l'empruntaient pour aller voir leur grand-père Stanislas Leszczynski à Nancy. Les carrières souterraines du Soissonnais, appelées creutes ou boves, sillonnent la crête calcaire du chemin des Dames. Depuis longtemps, elles ont été fortifiées par les allemands et leur servent d'abris. La plus célèbre est la caverne du Dragon où 6000 soldats peuvent s'abriter (aujourd'hui un musée conservé en partie en l'état), à 500 mètres de la ferme d'Hurtelbise. À l'entrée de cette ferme aujourd'hui, un monument porte un grenadier de Napoléon et un poilu avec cette seule légende : 1814/1914. Napoléon s'est en effet 100 ans auparavant battu au même endroit contre les prussiens... le chemin des Dames est une position imprenable : un éperon rocheux troué de cavernes entre l'Ailette et l'Aisne, du moulin de Laffaux à l'ouest au plateau de Craonne à l'est, de fortes pentes (100 à 200 mètres de dénivellation), des ravins, des bois, des creutes. Nivelles connaît le terrain, il compte sur l'artillerie montée sur chenilles, sur l'aviation et sur la surprise faite à l'ennemi. Il compte sur le 20^{ème} corps d'armée, troupes d'élites pour l'emporter dès le 1er jour. Pour retenir les allemands dans la Somme, les canadiens se sont sacrifiés jusqu'au 14 avril dans le secteur de Vimy.

Julien, toujours à Berry au Bac, tombe malade (gazé ?) et doit être évacué. Il vient à l'hôpital de

Montargis au début d'avril. Casimir sur place lui rend visite pour le réconforter. A Montargis, plusieurs hôpitaux militaires ont été ouverts pour les blessés et malades : au château, au collège de garçons – l'actuelle mairie où est décédé Julien, à l'école Pasteur, à l'école des Barres à Nogent sur Vernisson, dans le collège du Chinchon, dans l'école des filles de la Chaussée. Ils sont gérés et administrés par l'armée et devant l'ampleur de la tâche, de nombreux bénévoles proposent leur aide.

L'offensive au chemin des Dames est fixée au 16 avril malgré les tempêtes de neige. Ce jour-là, la reconnaissance aérienne est nulle, pas de liaisons possible avec l'artillerie. C'est Nivelles qui est surpris, pas les allemands. Effectivement, comment cacher la concentration de 17 divisions d'infanterie, dont 8 en 1^{ère} ligne ? les allemands ont fait des patrouilles nocturnes à la recherche de prisonniers, et donc de renseignements. Ils disposent des plans d'attaque français pris sur des prisonniers porteurs de plans et de cartes. Ils ont accru leurs effectifs et installé plus de 500 batteries de mitrailleuses.

Une préparation est faite par les troupes coloniales françaises au moulin de Laffaux (un test en quelque sorte), qui échoue compte tenu du nombre de mitrailleuses ennemies dissimulées et qui ne sont sorties des cavernes qu'au cours de l'alerte. L'assaut est donné le 16 avril, les excellents soldats pataugent dans les réseaux de barbelés, les pièges à loups, les barres de mines enfouies, les fosses cachées, le tir ennemi, le terrain difficile. Beaucoup de pertes. Le 2^{ème} corps colonial enlève un morceau de crête à la ferme Hurtelbise. Sur Craonne, les mitrailleuses allemandes sont protégées par une coupole de béton. Un massacre au soir du 16 avril. Des chars Schneider sont utilisés à Berry au Bac. Peu maniables, gênés par les fossés et pilonnés par l'artillerie, les blindés essuient des pertes sévères. Le 5 mai, les lourds St Chamond auront plus de succès à Laffaux. Au soir du 16 avril, les mortelles défenses de barbelés allemands sont surnommées « les séchoirs ». Nombre de soldats partis à l'assaut sont morts mitraillés sur ces barbelés infranchissables.

Pourtant, Nivelles ordonne de poursuivre. Il veut refaire le chemin qui n'a pas été fait la veille. Le 17 avril est encore plus lourd en pertes sur les plateaux de Californie et de Craonne. Il est question le 18 avril de « nettoyer » les creutes au lance-flammes, de faire gravir les pentes boueuses par des attelages de 18 chevaux tirant des pièces de canons lourdes et de s'égorger dans les tranchées sans cesse prises ou reprises... on se bat à la grenade, au couteau de tranchées, à Craonne les blessés sont des morts en sursis, la mitraille pleut, rendant les secours impossibles (80000 blessés). De très nombreux blessés affluent vers les hôpitaux d'opération montés à proximité du front, à la hâte, dans des bâtiments

non achevés. Pas de cuisines, pas de soignants, ou très peu non qualifiés. Une heure après le début des combats, ils sont déjà saturés, le terrain qui les entoure est un cloaque de boue que les brancardiers ont du mal à franchir. Les accès sont encombrés de voitures et brancards sur 3 files de 2 km. Les chirurgiens doivent choisir les urgents parmi les urgents. Le lendemain 17 avril, 5700 blessés attendent aux portes de l'hôpital de Prouilly. Dans l'attente d'un train, on entasse les blessés « évacuables » dans des tentes avec les morts et les rats. Des brancardiers qui ont trouvé une baraque vide y déposent leurs blessés qui y sont oubliés 3 jours. Le 18 avril, les opérations de plus de 30 minutes sont interdites aux chirurgiens.

La pénurie de brancardiers se fait sentir. Les musiciens des régiments sont réquisitionnés et baptisés brancardiers. Chaque régiment a sa propre musique militaire. Quand au poste de secours, le Major Louis Maufrais en décrit un qui lui a été attribué : un gourbi incroyable : il faut se courber en deux pour y entrer. L'intérieur est rempli d'eau, deux banquettes se font face et au milieu flotte une boule de pain sur laquelle 3 rats se font les dents...

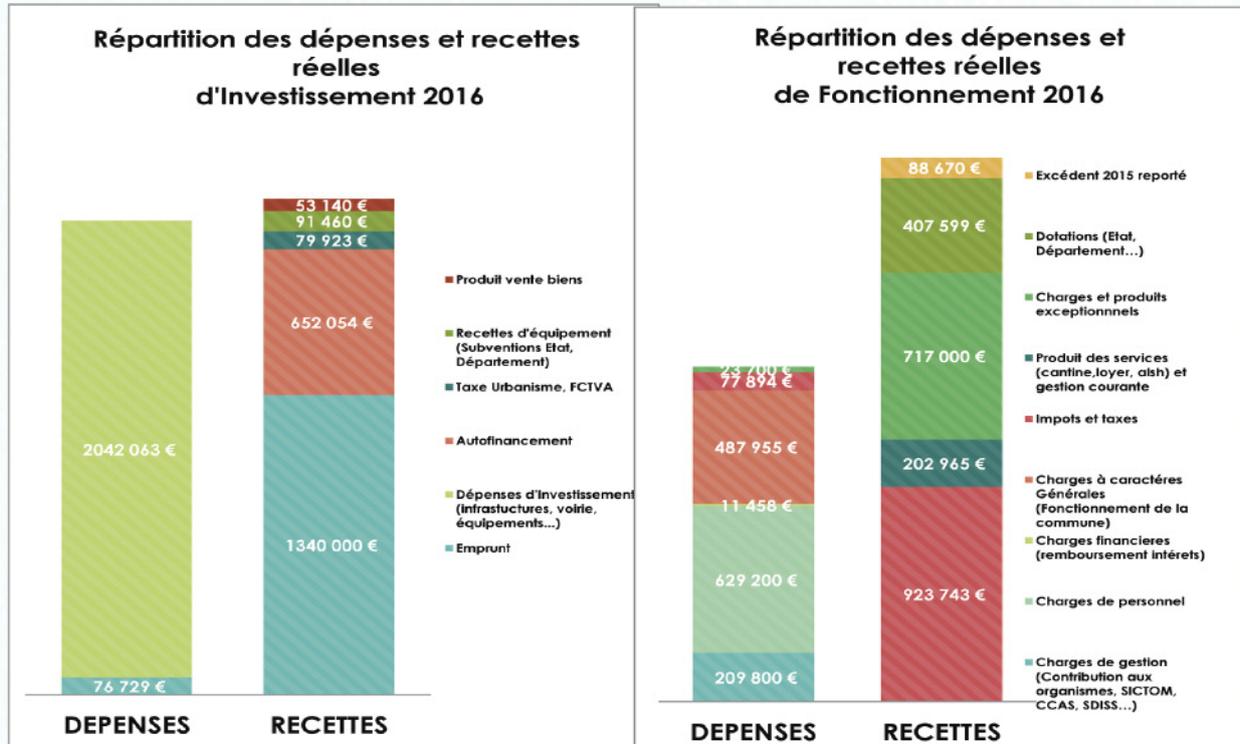
Le 1er corps d'armée, meilleurs éléments, est décimé, exsangue, épuisé de fatigue et de froid. Sans boire ni manger depuis 4 jours et 4 nuits, les hommes sont sous le feu des mitrailleuses casematées, les généraux interdisent tout recul. Un refus d'obéissance à la 69^{ème} division d'infanterie de la 5^{ème} armée (celle du centre) vaut à un caporal et 5 soldats d'être condamnés à mort. La bataille du chemin des Dames continue en mai. Le 5 est particulièrement meurtrier : une division de cavalerie est complètement anéantie au moulin de Laffaux. Sur les plateaux de Californie et de Craonne la 10^{ème} armée perd une grande partie de ses effectifs.

Le 6 mai, décision est prise d'arrêter les frais...



BUDGET COMMUNAL

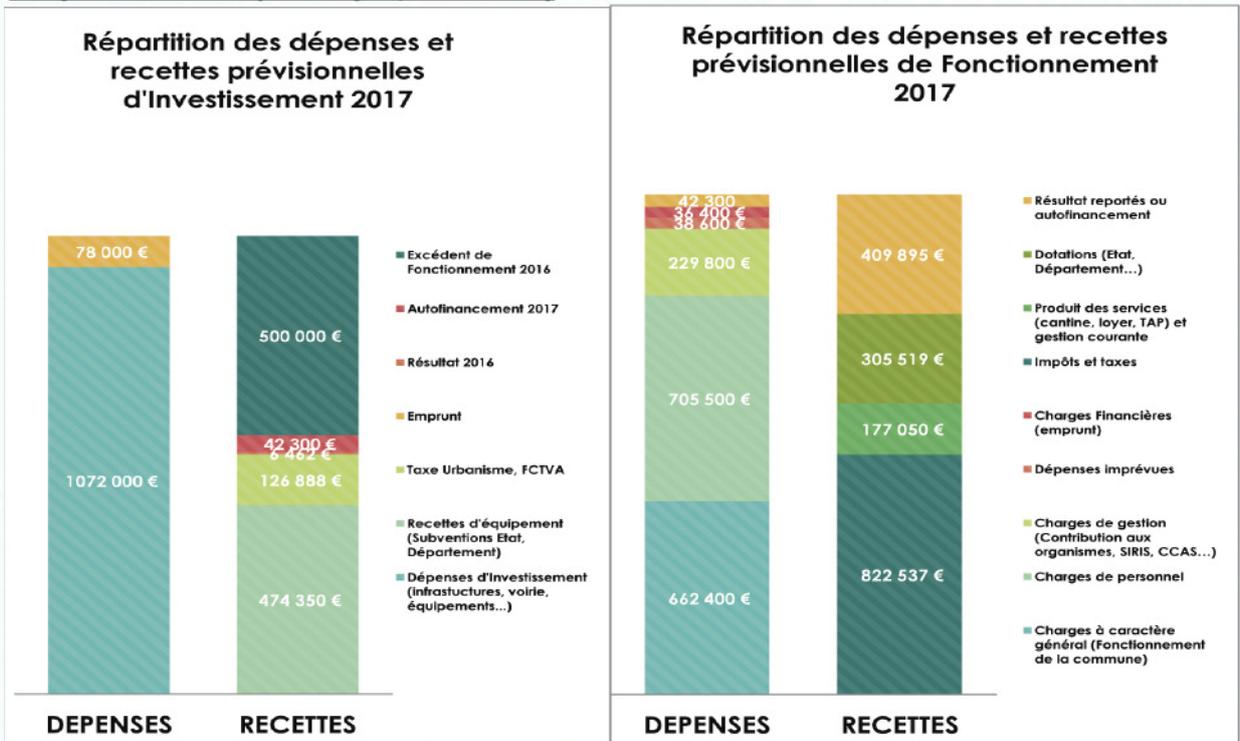
Compte Administratif 2016 (ou compte de résultats)



Résultat brut de clôture 2016: 916 356.46 €

Pour l'année 2017, 506 462,17 €uros, soit 55,2 % de l'excédent a été affecté aux dépenses d'investissement

Budget Primitif 2017 (ou Budget prévisionnel)



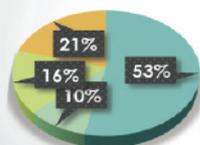
Le Conseil Municipal a choisi de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'année 2017

Taux d'imposition:	Taxe d'habitation	12.43
	Taxe Foncière Bâti	16.17
	Taxe Foncière non Bâti	47.35

BUDGETS ANNEXES

Budget Eau 2017

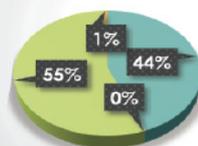
Dépenses de Fonctionnement



- Charges à caractère général
- Dotations aux amortissements
- Charges gestion courante
- Charges de personnel

Charges à caractère général	77 400
Dotations aux amortissements	13 900
Charges gestion courante	23 700
Charges de personnel	30 000

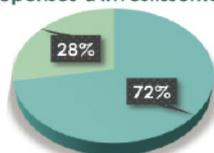
Recettes de Fonctionnement



- Excédent reporté
- Quote part subvention
- Vente d'eau
- Autres produits

Excédent reporté	63 700
Quote part subvention	300
Vente d'eau	80 000
Autres produits	1 000

Dépenses d'Investissement



- Aménagement du Centre Bourg
- Autres travaux sur réseau

Aménagement du Centre Bourg	65 000
Autres travaux sur réseau	25 000

Recettes d'Investissement

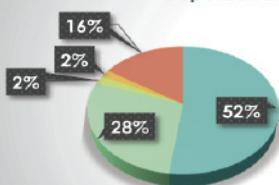


- Excédent reporté
- Amortissements

Excédent reporté	76 100
Amortissements	13 900

Budget Assainissement 2017

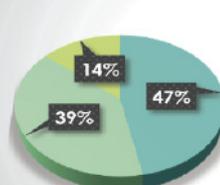
Dépenses de Fonctionnement



- Charges à caractère général
- Dotations aux amortissements
- Charges de personnel
- Charges financières
- Virement Investissement

Charges à caractère général	106 900
Dotations aux amortissements	58 000
Charges de personnel	4 400
Charges financières	3 700
Virement Investissement	32 000

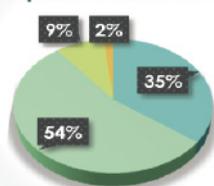
Recettes de Fonctionnement



- Excédent reporté
- Redevance
- Quote part des subventions

Excédent reporté	96 000
Redevance	81 000
Quote part des subventions	28 000

Dépenses d'Investissement



- Aménagement du Centre Bourg
- Autres travaux sur réseau
- Subventions

Aménagement du Centre Bourg	113 000
Autres travaux sur réseau	173 800
Subventions	28 000
Remboursement Empunt	5 200

Recettes d'Investissement



- Excédent reporté
- Amortissements

Excédent reporté	262 000
Amortissements	58 000